Image not found or type unknown

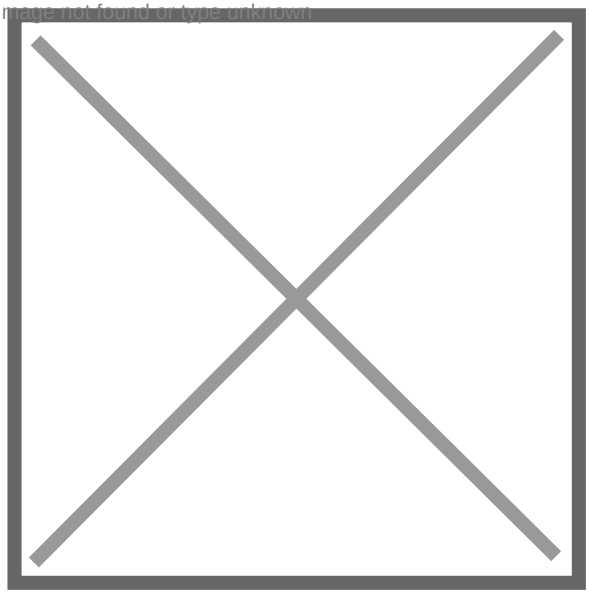

Emplacement réservé dans le plu

Par **pennac**, le **12/01/2009** à **11:27**

En mars 2005, le maire de ma commune à mis un emplacement réserveé n°7 dans son PLU pour le passage de la coulée verte à santeny94440.
En janvier 2008 la région investi du projet retire cette emplacement de notre parcelle .Depuis cette date ,le maire n'a toujours pas retiré l'emplacement réservé de son PLU.Pire il nous à refuser la construction d'un garage sur cette parcelle estimant qu'elle était en emplacement bréservé.Puis- je malgrès tout vendre ma parcelle sans conséquence.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés